



NEXIASEARCH

Taxonomie en souscription non-vie : L'assurance paramétrique comme levier d'optimisation du ratio d'alignement.

Leo Lovisolo, Consultant en Finance Durable

THINK SMART  ACT DIFFERENT

TABLE DES MATIÈRES

• Introduction	3
• Contribution à l'objectif d'adaptation au changement climatique	5
• Respect des critères DNSH de la taxonomie	7
• Enjeux méthodologiques autour du risque de base	8
• Conclusion	9

INTRODUCTION

Dans sa formulation réglementaire actuelle, le champ d'application de la taxonomie européenne sur l'activité de souscription des assureurs est fortement restreint. En effet, la taxonomie ne s'applique qu'à certains produits d'assurances (auto, habitation...), et comptabilise uniquement à la part de la prime couvrant directement les risques climatiques. Dans ce cadre, les compagnies d'assurance non-vie manquent, à ce jour, de leviers pour optimiser leur ratio d'alignement relatif à leur activité de souscription.

Calibrée dans cette optique, l'assurance paramétrique, appliquée à la couverture des risques climatiques, se présente comme une opportunité d'améliorer cet alignement en contribuant à l'objectif d'adaptation au changement climatique.

Commençons tout d'abord par définir les notions clés de l'assurance paramétrique et du règlement taxonomie :

Définition de l'assurance paramétrique :

L'assurance paramétrique, également appelée assurance indicielle, est un outil financier qui couvre un risque en se basant sur des indices objectifs, issus, par exemple, de données météorologiques. Contrairement à l'assurance traditionnelle, qui indemnise en fonction des pertes réellement subies, l'assurance paramétrique déclenche et quantifie automatiquement l'indemnisation lorsque des conditions prédéfinies sont atteintes, par exemple, si le volume de précipitations dépasse un certain seuil, ou si un indicateur de sécheresse détecte un événement extrême. Cette approche, appliquée aux risques climatiques, peut notamment permettre aux agriculteurs et aux entreprises de mieux se protéger ou réagir face aux événements climatiques extrêmes ou récurrents.

Définition de la taxonomie européenne :

La taxonomie, ou « RÈGLEMENT (UE) 2020/852 » est un cadre réglementaire mis en place par l'Union Européenne, imposant une nomenclature des activités économiques. Son objectif principal est de créer une classification claire et cohérente des activités qui contribuent à atteindre au moins l'un des six objectifs environnementaux définis ...

... par l'Union Européenne : atténuation et l'adaptation au changement climatique, utilisation durable de l'eau et des ressources marines, économie circulaire, prévention de la pollution, et protection et restauration de la biodiversité. Appréhender l'impact des activités économiques de manière standardisée à l'échelle européenne a également pour but d'attirer les investisseurs sur les activités dites « alignées » avec la taxonomie, en levant toute ambiguïté quant à l'impact réel des actions de transition menées par celles-ci.

Afin d'être considérée comme alignée à la taxonomie, une activité doit respecter, selon des seuils quantitatifs prédéfinis, l'ensemble des critères suivants :

- L'activité doit **contribuer à au moins un objectif**, parmi des six définis par le règlement
- Elle **ne doit pas causer de préjudice à aucun autre objectif**, c'est ce qu'on appelle le critère DNSH (Do No Significant Harm)
- Doit **respecter des garanties sociales** minimales

Au niveau européen, le règlement taxonomie est coercitif car il impose aux acteurs concernés de publier sur leur alignement aux objectifs de durabilité de la taxonomie. Les entreprises d'assurance et de réassurance, au-delà des exigences standard de reporting sur les investissements, doivent publier le ratio d'alignement lié à leur activité de souscription non-vie (ANNEXE X DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2021/2178).

Pour qu'un produit d'assurance paramétrique climatique soit considéré comme aligné à la taxonomie, il doit **contribuer à l'objectif d'adaptation au changement climatique**, nous commencerons donc par exposer différentes manières dont l'assurance paramétrique permettrait d'y contribuer, puis prêterons attention au respect du critère DNSH dans un contexte de mise en œuvre de nouvelles solutions d'assurance paramétrique. Enfin, nous proposerons une réflexion sur comment quantifier la contribution d'un tel produit d'assurance en fonction de la corrélation entre la sinistralité réelle et l'indemnisation effectivement déclenchée par le contrat paramétrique.

Contribution à l'objectif d'adaptation au changement climatique (1/2)

Rapidité d'indemnisation :

Reconnue pour sa capacité d'indemnisation rapide, voire instantanée, l'assurance paramétrique permet, face à la détection d'aléas climatiques, de transférer les fonds de dédommagement plus rapidement que l'assurance traditionnelle, souvent soumise au délai d'intervention d'un expert.

Outre l'aspect pratique, rendant ce produit attractif, une indemnisation rapide peut être essentielle à la mobilisation des fonds par l'assuré pour atténuer l'impact de l'aléa climatique.

Pour aller plus loin, nous allons voir, au travers des deux dynamiques suivantes, comment l'assurance paramétrique peut permettre à son détenteur d'accéder à des mécanismes de financement, pouvant également contribuer à sa résilience climatique.

Accessibilité au prêt financier :

L'assurance paramétrique peut être utilisée comme mécanisme de garantie pour accéder à des financements ou à des prêts destinés à mettre en œuvre des pratiques agricoles durables. Par exemple, un agriculteur qui souscrit une assurance paramétrique peut être considéré comme moins risqué aux yeux des institutions financières, facilitant ainsi l'accès aux crédits pour investir dans des technologies durables préventives, comme un système d'irrigation adapté ou des infrastructures le rendant plus résilient aux aléas climatiques auxquels il est exposé.

Levier de soutien gouvernemental :

Les programmes de soutien gouvernementaux peuvent être spécialement conçus pour encourager les agriculteurs à adopter de bonnes pratiques agricoles. Ils peuvent être liés à un contrat d'assurance paramétrique en conditionnant l'accès aux fonds comme fonction du sous-jacent climatique. Par exemple, un agriculteur pourrait recevoir un financement pour couvrir une partie du coût de l'installation d'un système d'irrigation approprié lorsque l'assurance paramétrique qu'il a souscrite est déclenchée par un indice de sécheresse. Ces pratiques contribuent donc à l'objectif d'adaptation au changement climatique en renforçant la bonne calibration du soutien apporté par le gouvernement au secteur agricole.

Dans son contrat, l'assurance paramétrique peut, en plus des sous-jacents climatiques, intégrer des paramètres liés aux actions de prévention réalisées pas l'assuré. Les deux pratiques suivantes illustrent comment cette mécanique peut répondre à l'objectif d'adaptation au changement climatique :

Mise en place de conditions d'éligibilité à l'assurance :

Au-delà d'imposer à l'assuré des prérequis de durabilité à la souscription, l'intégration de paramètres liés au contrôle de ces bonnes pratiques peut permettre d'étendre et de suivre ces exigences durant toute la vie du contrat. Ainsi automatisé, un système d'avertissement ou de mise en demeure à l'attention de l'assuré permettra de le responsabiliser sur le long terme...

Contribution à l'objectif d'adaptation au changement climatique (2/2)

... et non plus seulement lors du processus de souscription. Par exemple, un assureur peut exiger que les agriculteurs mettent en œuvre des pratiques spécifiques de gestion de l'eau ou de conservation des sols, et suivre, au travers de la mise en place de capteurs adaptés, le respect de ces exigences dans le temps

Indexation de l'indemnisation sur les bonnes pratiques de l'assuré :

Pour répondre aux enjeux environnementaux, l'assurance traditionnelle intègre parfois un système bonus-malus dans qui incite les assurés à adopter et développer un comportement responsable. L'assurance paramétrique permet d'étendre cette dynamique à l'indemnisation. En effet, en plus des paramètres liés à la détection et la mesure de sinistralité, il est possible d'intégrer directement des paramètres sous-jacents relatifs aux bonnes ou mauvaises pratiques de l'assuré, et ainsi moduler son indemnisation en fonction des efforts de prévention et d'adaptation au changement climatique qui ont été entrepris par l'assuré.

Il est tout de même important de noter ici que cette mécanique très fine d'indexation de l'indemnisation sur les bonnes pratiques peut être un frein significatif à l'attractivité d'un tel produit d'assurance. Trop de complexité dans le mécanisme d'indemnisation peut être perçu comme ambigu par le consommateur et ainsi entraver sa bonne commercialisation.

Apporter une stabilité financière contribue au développement de la résilience :

L'assurance paramétrique peut aider à stabiliser les revenus des agriculteurs en cas d'événements climatiques défavorables, les agriculteurs seraient donc plus enclins à investir dans des pratiques agricoles durables qui peut avoir un coût initial élevé.

Cependant, bien que ce mécanisme soit propice au développement d'une résilience des agriculteurs, il semble difficile de l'intégrer aux métriques de durabilité actuelles, car le lien entre l'accroissement de la stabilité financière de l'agriculteur et son désir d'investir proactivement dans de nouvelles structures résilientes est difficile à formaliser.

L'intérêt de développer le paramétrique sur une vision long terme pour l'assureur :

Pour une compagnie d'assurance, s'investir dans l'assurance paramétrique, c'est être mobilisé dans une branche assurantielle où là donnée est au centre des enjeux, poussant ainsi à l'innovation quant à la collecte et l'optimisation des données relatives au climat et autres enjeux de durabilité. Développer cette maîtrise ne peut qu'être valorisée à la vue de l'évolution constante des exigences normatives en termes de transparence et qualité des données.

Respect des critères DNSH de la taxonomie

Au-delà du fait de contribuer à l'adaptation au changement climatique, pour être considéré comme aligné avec la taxonomie, il est impératif que le produit d'assurance paramétrique ne porte pas préjudice à ses autres objectifs, c'est ce qu'on appelle le principe DNSH (Do No Significant Harm). Exposons maintenant les principales contraintes que cette exigence implique dans la conception et la distribution d'un produit d'assurance paramétrique climatique :

Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines :

La manière dont est calibré un produit d'assurance paramétrique pourrait encourager à des pratiques non durables telles que le recours à l'irrigation excessive.

Prévention et contrôle de la pollution :

Si le produit d'assurance paramétrique couvre les pertes de rendement sans aucune incitation à réduire l'utilisation de pesticides ou d'engrais chimiques, il pourrait encourager des pratiques polluantes.

Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes :

En proposant une couverture paramétrique spécifiquement calibrée sur un type de culture, cela risque d'encourager la monoculture intensive au lieu d'inciter l'assuré à diversifier ses risques par l'alternance ou la diversification des cultures.

Risque de maintien à flot d'activités impactant les objectifs de durabilité :

Un produit d'assurance paramétrique pourrait permettre à certains acteurs, ayant un impact négatif sur un ou plusieurs des objectifs de la taxonomie (pollueurs, destructeur de ressources naturelles, ou contributeur au réchauffement climatique), de maintenir leur modèle économique actuel au lieu de l'ajuster pour faire face aux nouveaux enjeux de durabilité.

Enjeux méthodologiques autour du risque de base

En assurance paramétrique, ce que l'on appelle **risque de base**, c'est le risque que, l'indice utilisé ne soit pas suffisamment corrélé à la sinistralité réelle. L'indemnisation déclenchée ne reflèterai alors pas correctement la perte financière subie par l'assuré. Un risque de base qui n'est pas suffisamment maîtrisé pourrait nuire à l'alignement à la taxonomie qui valorise des solutions qui contribuent de manière substantielle, précise et transparente aux objectifs environnementaux. Ainsi, un indice imprécis pourrait mener à des situations où **les indemnisations sont versées alors que les conditions réelles ne le justifient pas, ou à une absence d'indemnisation malgré des pertes réelles**. Cela nuit à la crédibilité du produit et à son alignement avec les objectifs de la taxonomie en termes d'adaptation au changement climatique.

Si les produits d'assurance paramétrique deviennent effectivement levier d'optimisation de l'alignement à la taxonomie européenne, **une appréhension fine de l'impact du risque de base sur la contribution effective aux objectifs de durabilité sera un enjeu central**.

Il est possible d'imaginer une approche où la corrélation entre l'indice paramétrique et les pertes réelles pourrait être utilisée pour pondérer le degré d'alignement à la taxonomie. Dans cette partie théorique, nous exposons comment ce mécanisme d'ajustement pourrait être mis en place en trois étapes clés.

1. Mesure de la corrélation entre l'indice paramétrique utilisé dans le produit d'assurance et les pertes réelles subies par les assurés. Par exemple, une corrélation de 70% signifie...

...que 70 % des pertes réelles sont expliquées par l'indice utilisé.

2. Pondération de l'alignement à la taxonomie. La mesure de corrélation pourrait ensuite être utilisée comme facteur de pondération pour déterminer quelle proportion des primes ou de ces activités de souscription est alignée avec la taxonomie. Par exemple, si la corrélation est de 70%, alors seulement 70% des primes collectées par ce produit seraient considérées comme alignées.

3. Définition d'un seuil d'éligibilité, pour garantir que l'assurance proposée reflète suffisamment les risques portés par l'assuré, il semble important que seuls les produits ayant une précision acceptable soient pris en compte, un seuil minimum de corrélation pourrait être fixé. Par exemple, si un produit d'assurance a une corrélation inférieure à 60%, aucune de ses primes ne serait considérée comme alignée.

Pondérer l'alignement par la maîtrise du risque de base, pourrait être une méthode innovante pour refléter précisément l'alignement des produits d'assurance paramétriques avec la taxonomie européenne. Elle permettrait d'ajuster le niveau d'alignement, à la précision et la fiabilité des indices utilisés, en reconnaissant que des produits avec des indices plus précis contribuent de manière plus significative aux objectifs environnementaux et sociaux de la taxonomie.

Cette méthode pourrait également servir de modèle pour l'évaluation d'autres produits financiers basés sur des critères de performance mesurables et pouvant présenter un tel risque lié au manque de corrélation.

CONCLUSION

L'assurance paramétrique, appliquée aux risques climatiques, semble effectivement être un levier intéressant d'alignement à la taxonomie européenne, car ce produit est en mesure de contribuer à l'objectif d'adaptation au changement climatique. C'est notamment le cas dans le domaine agricole, en proposant une indemnisation rapide en cas de sinistre, en facilitant l'accès à certains financements et en incitant les pratiques durables grâce à une calibration adéquate.

L'enjeu d'une bonne gestion du risque de base des produits d'assurance paramétrique est central, car sa maîtrise impacte à la fois l'attractivité de ces produits sur le marché, mais aussi leur contribution réelle à l'adaptation au changement climatique. Pour une approche plus fine, il serait également important de distinguer, le risque de base en termes d'erreur sur la détection d'un sinistre, du risque de base en termes d'écart entre l'indemnisation déclenchée et la sinistralité réelle. Les deux risques n'ayant pas le même impact en termes de durabilité.

Enfin, l'assurance paramétrique est aujourd'hui dans un contexte comptable jugé flou et cela est un frein supplémentaire à son développement. En effet, à titre d'exemple, le risque de base pouvant déclencher un enrichissement sans cause de l'assuré, implique que ces produits se trouvent à mi-chemin entre un produit d'assurance traditionnel et un produit d'investissement financier.

Il est donc important de rester à l'écoute d'un potentiel essor de l'assurance paramétrique, pour être en mesure de mobiliser cet outil de la meilleure des manières, en tant que moyen de couvrir et transférer du risque climatique, mais aussi en tant que levier d'adaptation au changement climatique, pilier central de l'alignement taxonomique du passif des assureurs non-vie.



NEXIALOG CONSULTING

ACTUARIAT

GESTION DES RISQUES

DATA

FINANCE DURABLE

Nexialog Consulting, cabinet de conseil spécialisé en actuariat, gestion des risques, transformation durable et services financiers, est votre partenaire de confiance dans les secteurs de la banque et de l'assurance. Forts de nos 150 collaborateurs et d'un chiffre d'affaires de 18,5 millions d'euros en 2023, nous sommes fiers de notre parcours de croissance depuis notre création en 2006.

Grâce à nos six pôles d'expertise - Actuariat Conseil, Risk Management & Bank, Global Markets, Contrôle Finance Risques, Data Consulting et Finance Durable - notre approche pragmatique du conseil combine des compétences métiers, réglementaires, de gestion de projet et de transformation, et nous permet d'offrir des solutions innovantes et durables à nos clients. Nous recrutons nos consultants dans les meilleures écoles d'ingénieur et de commerce et nous investissons des ressources de notre entreprise chaque année dans la recherche, l'apprentissage et le renforcement des compétences.

CONTACTS

Retrouvez toutes nos publications sur la page R&D de Nexialog Consulting

www.nexialog.com

Luc VERMOT-GAUCHY


Directeur Finance Durable


 +33 (0)6 01 48 39 69

 lvermot-gauchy@nexialog.com

Leo LOVISOLO


Consultant Senior Finance Durable


 +33 (0)6 99 66 99 60

 llovisolo@nexialog.com

Rémi TORA

Responsable de Comptes

 +33 (0)7 62 86 97 93

 rtora@nexialog.com